

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 21/09/2023

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.val-de-sarthe.fr/publications/>

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à Louplande.

Nombre de conseillers		
En exercice : 46	Présents : 36	Votants : 41

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes BOURNEUF-COURTABESSIS, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, GARNIER, MOUSSAY, LEBATTEUX, QUEANT, POIDVIN FOURNELLE, RIOLE, ROTON VIVIER, TAUREAU.

MM. D'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, HEULIN, JARROSSAY, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes ALINE, FERRAND, ROGER, SCHMITT, M. BRETON.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme HARDOUIN donne pouvoir à M. AVIGNON, Mme MENAGE à Mme RIOLE, M. CHALUMEAU à M. FONTAINEAU, M. CORBIN à Mme QUEANT, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services, Mme LANCIEN Delphine, Assistante administrative, Mme GUITTET Marion, Chargée de la Santé et M. Antoine LE COZ, Chargé du COT.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La liste des délibérations est la suivante :

Délibération n°	Objet	Vote
20230921AF1	Désigner un ou une Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921AF2	Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté en date du 22 juin 2023	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921PTCOT3	Adopter le Contrat d'Objectif Territorial	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921S4	Adopter le Contrat Local de Santé	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921AF5	Désigner un référent déontologue pour les élus locaux / Valider les articles de l'arrêté du 06/12/2022 (décret n°2022-1520 du 06/12/2022) / Autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à cette désignation	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921F6	Ajouter à la liste des subventions 2023 une subvention de 6 000 € maximum au Foyer de Jeunes Travailleurs Le Flore au Mans pour mettre en œuvre le dispositif	Délibération adoptée à l'unanimité

	d'hébergement temporaire chez l'habitant	
20230921RHU8	Modifier la délibération n°DE411_02_06_23 du 22/06/23 en ajoutant la mention permettant de recruter des agents contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921EC9	Valider la vente à la société Presqu'île Investissement des parcelles du lot S du Parc d'Activités des Noës à Spay au prix de 23,60 € HT/m ² , frais d'acte en sus / Autoriser M. Le Président (ou Madame la Vice-présidente en charge de l'économie et de l'emploi) à signer l'acte de vente	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921EC10	Arrêter l'inventaire des zones d'activités	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921ED11	Emettre un avis favorable sur l'adoption d'une Charte Territoriale de Solidarités avec la MSA Mayenne Orne Sarthe et ce, en l'articulant avec la Charte Territoriale Globale de la CAF / Autoriser M. Le Président à signer en 2023 tout document relatif à a Charte Territoriale des Solidarités avec les familles de la MSA	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921ED12	Approuver la constitution d'un groupement de commandes de logiciels métiers Petite enfance, Enfance Jeunesse et Portail des Familles / Approuver la convention constitutive du groupement / Désigner le membre titulaire et le membre suppléant de la commission d'appels d'offres du groupement / Autoriser M. Le Président à signer la convention	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921PA13	Approuver et confirmer l'inscription à l'état d'assiette en 2024 des coupes de bois de la Forêt de la Cornuère d'Etival lès le Mans / Choisir la destination des coupes / Autoriser M. Le Président à signer tout document lié à cette opération	Délibération adoptée à l'unanimité
20230921CYEAU14	Déclarer infructueux le lot 1 du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable secteur Saint Michel La Suze sur Sarthe	Délibération adoptée à l'unanimité

La Suze sur Sarthe, le 21/09/2023,

Le Secrétaire de séance

Le Président